VILLE DE BRUXELLES

Secrétaire Secrétariat central SEC



STAD BRUSSEL

Secretaris
Centraal secretariaat SEC

Réf. Farde e-Assemblées : 2583880

N° OJ: 67

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

Objet: Asbl "No Way Back".- Subside: 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'asbl "No Way Back" demande un subside de 10.000,00 EUR pour des activités de printemps organisées dans et devant la Bourse de mars à juin 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE:

Article 1er.- Un subside de 10.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl "No Way Back".

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes:

